

Air Liquide Normand'Hy

6 rue Cognacq-Jay
75 007 PARIS

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
Monsieur le Préfet
Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

7 place de la Madeleine
CS16036
76036 Rouen CEDEX

Bagneux, le 01 juillet 2022

Lettre recommandée avec AR

Objet : Porter-à-connaissance relatif au projet Air Liquide Normand'Hy à Saint Jean-de-Folleville - Travaux de dépollution pyrotechnique

Monsieur le Préfet,

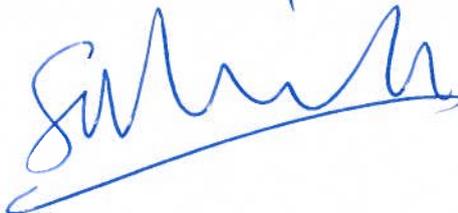
Le projet d'usine de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau située à Saint-Jean-de-Folleville et exploitée par H2V Normandy (entreprise rebaptisée Air Liquide Normand'Hy en octobre 2021) bénéficie d'un arrêté d'autorisation environnementale datant du 10 janvier 2022.

Conformément à l'article R 181-46 du Code de l'Environnement, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance des modifications concernant les travaux préparatoires du chantier et consistant en une dépollution pyrotechnique de la parcelle du projet.

Les éléments relatifs à ces opérations de dépollution pyrotechnique sont présentés dans le porter-à-connaissance joint à ce courrier.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Stéphane VIALET
Président de la société AIR LIQUIDE NORMAND'HY



Pièce jointe :

Un porter-à-connaissance

Copies :

DREAL UDLH 76 - Madame Stéphanie MACE & Monsieur Bruno CHARPENTIER
DREAL SRN Biodiversité - Monsieur Pascal DOMALAIN & Monsieur Denis SIVIGNY